

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le mercredi 27 août 2014 à compter de 18 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrigue-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

3 personnes assistent à la séance.

2014-08-278

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

L'article 153 du Code municipal mentionne que « *le conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance* ».

Les membres du conseil étant tous présents à l'ouverture de la séance, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 18 heures 35.

Adopté à l'unanimité

2014-08-279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 153 du Code municipal mentionne que « *dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents* ».

Attendu que l'ordre du jour joint à l'avis de convocation se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande PIIA (2) – 251, rue Lachapelle – Changement de revêtement de toiture
4. Demande PIIA (2) – 190, rue Patenaude – Changement de revêtement de toiture
5. Demande PIIA (2) – 281, rue Principale – Changement de revêtement de toiture
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

résolu de façon unanime que les membres du conseil autorisent l'ajout de points à l'ordre du jour et que l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande PIIA (2) – 251, rue Lachapelle – Changement de revêtement de toiture
4. Demande PIIA (2) – 190, rue Patenaude – Changement de revêtement de toiture
5. Demande PIIA (2) – 281, rue Principale – Changement de revêtement de toiture
6. Demande PIIA (2) – 11 rue Des Pins – Rénovations multiples au bâtiment principal
7. Demande dérogation mineure – 7, rue Boulais
8. Demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
9. Période de questions
10. Fermeture de la séance

Adopté à l'unanimité

2014-08-280

DEMANDE PIIA (2) – 251 RUE LACHAPELLE – CHANGEMENT DE REVÊTEMENT DE TOITURE

Considérant que le projet de changement de revêtement de toiture de la maison unifamiliale sise au 251, rue Lachapelle, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-041, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par le conseiller monsieur Sylvain Roy et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur André Vigneault du permis de rénovation de la maison unifamiliale sise au 251, rue Lachapelle.

Adopté à l'unanimité

2014-08-281

DEMANDE PIIA (2) – 190 RUE PATENAUDE – CHANGEMENT DE REVÊTEMENT DE TOITURE

Considérant que le projet de changement de revêtement de toiture de la maison unifamiliale sise au 190, rue Patenaude, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-042, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Éric Gamache du permis de rénovation de la maison unifamiliale sise au 190, rue Patenaude.

Adopté à l'unanimité

2014-08-282 **DEMANDE PIIA (2) – 281 RUE PRINCIPALE – CHANGEMENT DE REVÊTEMENT DE TOITURE**

Considérant que le projet de changement de revêtement de toiture de la maison unifamiliale sise au 281, rue Principale, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-043, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à madame Maryse Verpaelst du permis de rénovation de la maison unifamiliale sise au 281, rue Principale.

Adopté à l'unanimité

2014-08-283 **DEMANDE PIIA (2) – 11 RUE DES PINS – RÉNOVATIONS MULTIPLES AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

Considérant que le projet de rénovation de la maison unifamiliale sise au 11, rue des Pins, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-046, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Benoit Lussier du permis de rénovation de la maison unifamiliale sise au 11, rue des Pins.

Adopté à l'unanimité

2014-08-284 **DÉROGATION MINEURE – 7, RUE BOULAIS**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant que les pentes de toit du bâtiment principal sont fortes;

Considérant qu'il est souhaitable de construire un bâtiment accessoire s'intégrant à l'architecture du bâtiment principal, autant du point de vue architecturale que volumétrique;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-044, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Fehlmann appuyée par la conseillère madame Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil accorde, conformément au règlement numéro 370-99 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Serge Martin d'une dérogation mineure concernant la hauteur de bâtiment accessoire de 5,8 mètres.

Adopté à l'unanimité

2014-08-285

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-08-286

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 heures 50.

Adopté à l'unanimité

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Paul Sarrazin
Maire